



PREMIERE DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE ELEVES HANDICAPES

Année scolaire : 20 - 20

Rappel : La décision de mettre en place ou non un transport adapté est prise par le Conseil Départemental après avis de la MDPH conformément à la Convention départementale de subrogation de paiement pour le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés. Les familles seront avisées de cette décision par courrier.

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse de l'enfant :

Nom, prénom, adresse et téléphone des responsables légaux de l'enfant:

Père :

Mère :

Autre :

Nom de l'établissement scolaire pour l'année 20 / 20 :

Commune :

En classe de :

Orientation par la CDAPH : oui / non

Renseignements transporteur : (Prenez contact avec la Compagnie de Taxi)

Nom et adresse de la Compagnie de Transport retenue :

Numéro de téléphone :

Nombre d'allers retours par jour :

Si vous ne connaissez pas de Compagnie de Transport, le Service Transports du CD39 peut vous transmettre les coordonnées de Compagnies existantes sur votre secteur. N° du standard du CD39 : 03 84 87 33 00

Date :

Signature Parent, Tuteur ou Représentant légal :

Demande à adresser à :

Pôle Enfants Adolescents MDPH

335 Boulevard Jules Ferry BP 40044 39000 Lons le Saunier

Tél : 03 84 87 40 44 Fax : 03 84 87 40 48 Mail : mdph39@jura.fr